



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-NAZAIRE
SAID ESTUAIRE
54 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
44606 ST NAZAIRE CEDEX

5646-013640-0045-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 36 607 982 460

Référence de l'avis : 24 44 M029768 11

Adresse d'imposition :

30 AV DE CAVARO

44380 PORNICHET

Numéro FIP : 440 22 42 2727739789 4

Numéro de rôle : 933

Date d'établissement : 09/12/2024

Date de mise en recouvrement : 31/12/2024

Identifiant service : 44111

LEMARIE NATHALIE
13 RUE DE LA LIBÉRATION
68330 HUNINGUE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV
SIP SAINT-NAZAIRE
SAID ESTUAIRE
54 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CS90241
44606 ST NAZAIRE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

0

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : LE GALLO

situation du foyer		cas particulier		enfants majeurs célibataires		enfants mariés		personnes recueillies handicapées	
D									
RÉSIDENTE EXCLUSIVE				RÉSIDENTE ALTERNÉE				NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		1,00	
La déclaration que vous avez déposée ne comporte aucun revenu pour l'année 2023. Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu. Revenu fiscal de référence (25): 0 PRELEVEMENT A LA SOURCE Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis. Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable Taux pour le foyer				0,00%					

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.